



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 446 CONCERNANT LES CHIENS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 379 CONCERNANT LES CHIENS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 9 décembre 2024 ;

QUE le conseil de la Municipalité de Nouvelle a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 13 janvier 2025 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Nouvelle, le 2 février 2026.

Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier